

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 19

votants : 19

L'an deux mille vingt-six,
le vingt mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par M. Jean-Claude RAYMOND, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur GERY Pascal, doyen d'âge pour l'élection du Maire.

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions après son élection et poursuit l'exécution de l'ordre du jour.

Date de convocation : 16 mars 2026.

PRÉSENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MATHELIN-GAUDARD Sandra, GLATZ Jean-Pierre, LAFAURIE Lucie, PRADIER Bruno, GERY Pascal, GUILLOT Lucien, DUMAS Pascal, BURELLIER Jean-Michel, LAMOTTE Florence, CHAVANNE Pascale, DELAMARE Christelle, MOUNIER Céline, CHINAL Bertrand, MARIN Justine, CLEMENT Mylène, LE CAIGNEC Pauline, MONTEUX Benjamin et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : /

POUVOIR(S) : /

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Installation du nouveau Conseil Municipal
 - * Election du Maire
 - * Détermination du nombre d'adjoints
 - * Election des Adjoints
 - * Création de quatre postes de conseillers délégués
 - * Lecture de la Charte de l' élu local
- Fixation des indemnités des élus
- Délibération fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS
- Délibération relative à l'élection des membres du CCAS
- Election des représentants dans les organismes extérieurs (Conseil d'Administration du Collège, de la Maison de Retraite, SIEL, Contrat d'association Ecole Privée Saint Charles Les Marronniers, Comité consultatif du Centre de Secours, Commission d'appels d'offres et Commission MAPA, CNAS)
- Proposition de nomination des délégués de la Commune au Syndicat de la Bombarde
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Constitution des Commissions communales
- Convention de mise à disposition d'une journée par semaine d'un adjoint administratif avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde
- Prolongation de la convention relative au programme Petites Villes de Demain
- Questions diverses.

Les nouveaux Conseillers Municipaux, élus le 15 mars 2026, ont été installés dans leur fonction le vendredi 20 mars 2026, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, a pris les décisions suivantes :

ELECTION DU MAIRE

Vu les résultats du premier tour de scrutin à l'élection du Maire: M. Jean-Claude RAYMOND, ayant obtenu la majorité absolue, avec dix-huit suffrages exprimés et un suffrage blanc

- PROCLAME **Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Maire de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL** et le déclare installé.

- AUTORISE Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- Décide de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au Maire,

- Autorise Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu les résultats du premier tour de scrutin : la liste « Ensemble continuons de construire l'avenir » conduite par Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD, ayant obtenu la majorité absolue, avec dix-neuf suffrages exprimés,

- PROCLAME élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

- **Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD : 1^{ère} Adjointe au Maire**

- **M. Jean-Pierre GLATZ : 2^{ème} Adjoint au Maire**

- **Mme Lucie LAFAURIE : 3^{ème} Adjointe au Maire**

- **M. Bruno PRADIER : 4^{ème} Adjoint au Maire**

- AUTORISE Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales le maire donne lecture des articles L. 1111-12 à L. 1111-14 du Code général des collectivités territoriales et de la charte de l'élus local, dont une copie en version papier est remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

INDEMNITES DES ELUS

À compter du 21 mars 2026, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints, fixé selon un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

* Maire : M. Jean-Claude RAYMOND : 51 % (maximum autorisé : 55.70 %)

* 1^{ère} adjointe : Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD : 17 % (maximum autorisé : 21.38 %)

* 2^{ème} adjoint : M. Jean-Pierre GLATZ : 17 % (maximum autorisé : 21.38 %)

* 3^{ème} adjointe : Mme Lucie LAFAURIE : 17 % (maximum autorisé : 21.38 %)

* 4^{ème} adjoint : M. Bruno PRADIER : 17 % (maximum autorisé : 21.38 %)

* 1^{er} conseiller délégué : M. Bertrand CHINAL : 6 % (maximum autorisé : 6 %)

* 2^{ème} conseiller délégué : M. Pascal GERY : 6 % (maximum autorisé : 6 %)

* 3^{ème} conseiller délégué : M. Pascal DUMAS : 6 % (maximum autorisé : 6 %)

* 4^{ème} conseillère déléguée : Mme Justine MARIN : 6 % (maximum autorisé : 6 %)

ELECTION DES DELEGUES

DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Fixe à quatre le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS et procède leur à l'élection :

- Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD
- Mme Florence LAMOTTE
- Mme Pascale CHAVANNE
- M. Pascal DUMAS

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

- Titulaire** M. Pascal DUMAS
- Suppléant** Mme Céline MOUNIER

- MAISON DE RETRAITE

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration

- Titulaires** M. Jean-Pierre GLATZ
- Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD

- SIEL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE)

- Titulaire** Mme MOUNIER Céline
- Suppléant** M. Pascal GERY

- ECOLE PRIVEE ST CHARLES LES MARRONNIERS

- Titulaire** Mme Lucie LAFAURIE
- Suppléant** Mme Christelle DELAMARE

- COMITE CONSULTATIF DU CENTRE DE SECOURS DE ST GERMAIN LAVAL

- Titulaire** M. Jean-Pierre GLATZ
- Suppléant** M. Bruno PRADIER

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, Président de droit

- Titulaires** 1 - M Jean-Pierre GLATZ
- 2 - M Benjamin MONTEUX
- 3 - M. Bruno PRADIER

- Suppléants** 1 - M. Jean-Michel BURELLIER
- 2 - M. Lucien GUILLOT
- 3 - Mme Mylène CLEMENT

- COMMISSION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Décide de la création d'une «commission MAPA» qui sera présidée par le président (ou son représentant) et composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres.

- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Collège des élus :

. M. Jean-Claude RAYMOND, Maire de ST GERMAIN LAVAL.

Collège des agents :

. Mme Murielle MONTROBERT, Secrétaire de Mairie.

- PROPOSITION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOMBARDE, QUI SERONT ELUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Titulaire** M. Lucien GUILLOT
- Suppléant** Mme Justine MARIN

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, différentes délégations :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 300 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
8. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code, sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser) du PLU.
9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
10. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal : 10 000 € par sinistre ;
11. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal : 300 000 € par année civile ;
12. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
13. De procéder, pour des projets ou opérations qui ont fait l'objet d'une validation par une commission communale et/ou seraient inscrits au budget de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Décide de créer quatre commissions municipales, dont M. Jean-Claude RAYMOND, Maire est Président de droit et les quatre adjoints membres d'office, d'arrêter leur composition comme suit :

- FINANCES ET ADMINISTRATION :

Vice-Président : M. Jean-Pierre GLATZ

M. Pascal GERY

M. Lucien GUILLOT

Mme Pascale CHAVANNE

Mme Pauline LE CAIGNEC

M. Benjamin MONTEUX

- URBANISME ET CADRE DE VIE

Vice-Président : M. Bruno PRADIER

Mme Justine MARIN
M. Pascal GERY
M. Lucien GUILLOT
Mme Florence LAMOTTE
Mme Mylène CLEMENT
Mme Pauline LE CAIGNEC
M. Benjamin MONTEUX
M. Alexis COUBLE

- AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

Vice-Présidente : Mme Lucie LAFAURIE

M. Pascal DUMAS
Mme Céline MOUNIER
M. Bertrand CHINAL
Mme Pauline LE CAIGNEC

- VIE SOCIALE, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, SANTE ET DYNAMISME LOCAL

Vice-Présidente : Mme Sandra MATHELIN-GAUDARD

M. Bertrand CHINAL
M. Pascal GERY
M. Pascal DUMAS
M. Jean-Michel BURELLIER
Mme Christelle DELAMARE
M. Alexis COUBLE

MISE A DISPOSITION AUPRES D'UNE COLLECTIVITE

Approuve la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Principal 1ère classe au profit du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde avec effet à compter du 24 mars 2026 jusqu'au 30 juin 2026 pour un temps de travail de 7 heures par semaine et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout acte nécessaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME PVD

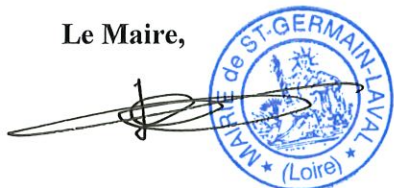
Approuve le renouvellement de la convention relative au programme Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h.30

En début de séance ordinaire du lundi vingt avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le dix avril deux mille vingt-six, le Procès-Verbal de la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal du vingt mars deux mille vingt-six comportant les délibérations n° 23/26 à 43/26 est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,



Alexis COUBLE.